

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne mène depuis sa création de nombreux travaux nécessaires afin d'harmoniser et de mutualiser les différents services d'une part et à répondre aux obligations législatives d'autre part. L'élaboration du premier budget prévisionnel et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ont été deux projets majeurs. Le maintien des services à la population, de qualité et accessibles à tous, reste la priorité d'AAG.

Ainsi, la Communauté de Communes vous informera des projets en cours tout au long de l'année par le biais de « Flash d'informations ». Un site internet est également en cours de création, celui-ci sera consultable courant juin 2013 à l'adresse suivante : <http://www.cdcaag.fr/>. Seront mises en ligne de nombreuses informations (comptes rendus de réunions, informations sur les différents services, actualités, etc.).

## REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

La communauté de communes s'est engagée à appliquer la réforme sur les rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013.

Principaux points de la réforme :

- 9 demi-journées de classe par semaine (mercredi matin pour le département du Gers)
- le temps scolaire par jour ne doit pas excéder 5h30
- le temps scolaire par demi-journée ne doit pas excéder 3h30
- la pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30

Durant les plages horaires libérées par le mercredi matin d'école, il revient à la collectivité de mettre en place des temps d'activités périscolaires encadrés (TAP), accessibles à tous. Les enseignants devront intervenir dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC) en groupe restreint durant ces TAP à hauteur d'une heure par semaine. Un réajustement et/ou un allongement du temps de travail des agents de la Communauté de Communes

déjà en poste, permettront d'assurer l'encadrement durant ces périodes TAP. Ils seront accompagnés dans leur mission par l'établissement prochain d'un projet éducatif de territoire (PEDT).

Plusieurs rencontres avec les conseils d'écoles de chaque RPI et groupe scolaire ont été organisées. Les demandes des enseignants et des représentants des parents, les exigences du Conseil Général dans le secteur des horaires de transport scolaire, les possibilités d'AAG en termes de personnel et sur le plan financier ont été étudiés. Il en est ressorti une nouvelle organisation de la journée scolaire pour chaque école. Dans tous les cas, les horaires de ramassage scolaire changent peu ou pas.

Les réunions d'informations nécessaires, s'adressant à tous ceux qui le désirent seront proposées avant les vacances d'été. Considérant les particularités dans quasiment chaque école, des précisions (pour l'instant probables) peuvent être obtenues auprès des enseignants, des référents, des représentants de parents d'élèves.

### SITE INTERNET EN COURS DE CREATION

Dés le mois de juin, venez retrouver toutes les informations concernant la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale AAG :

<http://www.cdcaag.fr/>



### LA ROUTE DU SUD

COURSE CYCLISTE PROFESSIONNELLE

Jeudi 13 juin : Etape Castres - Mirande

Vendredi 14 juin : Etape Villecomtal - Villecomtal

Vous trouverez ci-joint le programme des deux journées

## PARLONS CHIFFRES

Les deux communautés Vals et Villages en Astarac et Hautes Vallées de Gascogne ont été dissoutes le 31 décembre 2012.

Un bilan d'activité 2012 de chaque service a été présenté à l'ensemble des conseillers communautaires.

C'est sur cette base et avec l'appui du Trésor Public qu'ont été établis et adoptés les budgets prévisionnels 2013 d'Astarac Arros en Gascogne et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) pour un montant total d'environ huit millions d'euros.

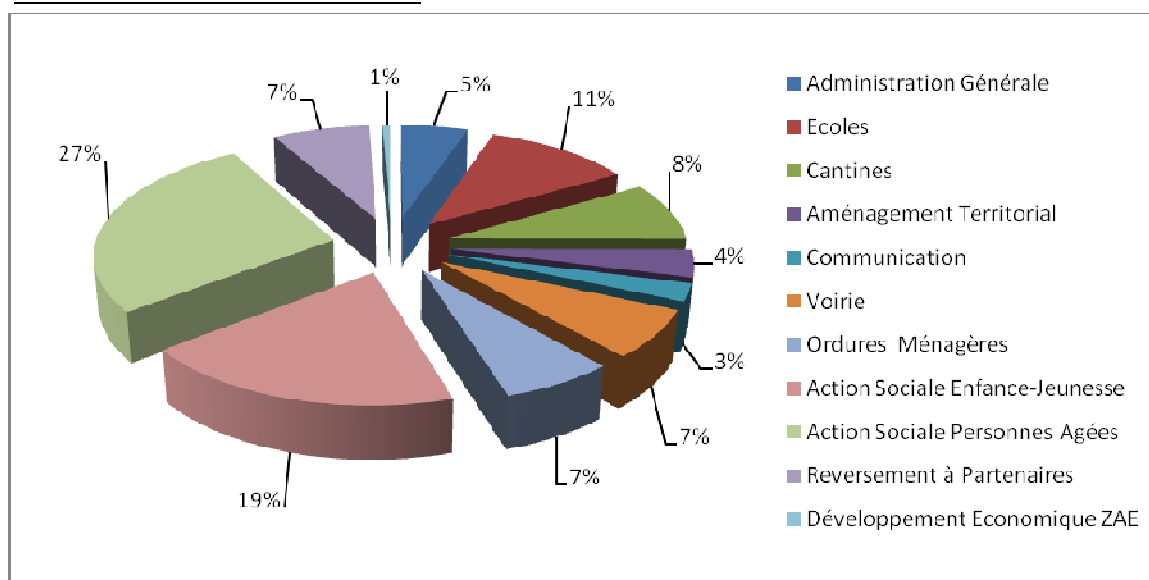
Ces budgets sont fortement impactés par les changements guidés par les réformes et les nouveaux textes de lois en termes de fiscalité, de prise de nouvelle compétence (écoles pour

ex-VVA), de réforme des rythmes scolaires, la mise à niveau des régimes indemnitaires des agents, sans compter la nécessaire évolution du système informatique.

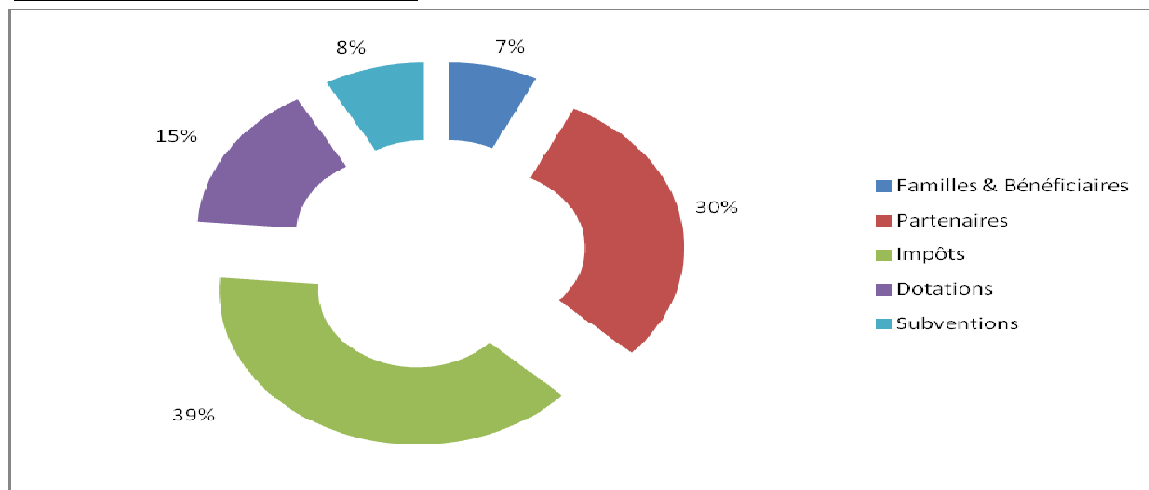
Les graphiques, ci-après, vous indiquent en pourcentage la part des principaux postes de charges et de produits pour l'ensemble des budgets d'Astarac Arros en Gascogne (C.I.A.S. inclus).

Les budgets de la Communauté de Communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale ainsi que les bilans d'activité 2012 sont consultables dans les sièges sociaux (Villecomtal-sur-Arros et Idrac-Respaillès) ainsi que dans chaque mairie du territoire. Ils seront également consultables en ligne sur le site internet à venir ([www.cdcaag.fr](http://www.cdcaag.fr)).

### DEPENSES PREVISIONNELLES



### RECETTES PREVISIONNELLES



**Siège :** Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros - Tél : 05.62.64.84.51 - Mail : [contact@cdcaag.fr](mailto:contact@cdcaag.fr)

**Antenne :** « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès - Tél.: 05.62.59.04.48